

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 6 octobre 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 30
Nombre de représentés : 04
Nombre de votants : 34

OBJET

**Affaire n° 2020-109
OPERATION DE RESORPTION DE
L'HABITAT INSALUBRE
« KARTIE RIVIERE DES GALETS
VILLAGE »
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE
URBAINE ET SOCIALE**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 septembre 2020 et affichée le 29 septembre 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le :

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi six octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni en mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Jean-Claude Adois (par M. Didier Amachalla), Mme Garcia Latra Abélard (par M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint), Mme Honorine Lavielle (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), Mme Firose Gador (par Mme Annie Mourgaye).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Claudette Clain Maillot à 17h10, Mme Karine Mounien à 17h17, M. Bernard Robert à 17h37.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber.

.....
.....

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n°2020-109

**OPERATION DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE
« KARTIE RIVIERE DES GALETS VILLAGE »
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2003/019 du 27 février 2003 par laquelle le conseil municipal a approuvé la convention publique d'aménagement « RHI Rivière des Galets »,

Vu la convention publique d'aménagement signée le 11 mars 2003 entre la Ville et la SEDRE et reçue en Préfecture le 28 mars suivant,

Vu le rapport présenté en séance du 6 octobre 2020 relatif à l'opération de résorption de l'habitat insalubre « Kartié Rivières des Galets » - Mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale,

Considérant la nécessité de mettre en place une mission d'accompagnement social à destination des familles recensées dans le cadre de la RHI,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la mise en œuvre d'une mission MOUS « RHI Kartié Rivière des Galets » pour 12 mois (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021) pour un montant global évalué à 107 837,50 € HT, soit 117 003,69 € TTC ;

Article 2 : d'approuver son plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 64 703,50 € HT soit 73 868,69 € TTC ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à demander une subvention à l'Etat d'un montant de 43 135,00 € HT;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte et document se rapportant à cette affaire.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

